

# Expérimentation "Territoires zéro chômage de longue durée": conditions de réussite

---

## Déclaration du groupe de l'UNSA

La recherche de solutions face au chômage de longue durée est une préoccupation constante des partenaires sociaux et des pouvoirs publics. La privation durable d'emploi a des effets particulièrement graves sur les personnes qui en sont victimes. L'assemblée nationale a saisi le conseil économique social et environnemental sur le problème du chômage de longue durée et sur la possibilité d'expérimenter un « fond territoire zéro chômage longue durée ». L'UNSA partage l'ambition du projet qui repose sur la reconnaissance et la mise en œuvre des compétences des personnes durablement privées d'emploi pour réaliser le pari de la création d'activités nouvelles.

De quoi s'agit-il ? Il s'agit d'une action d'insertion à l'échelle de quelques territoires. Il faudrait identifier des besoins particuliers de demandeurs d'emploi et faire en sorte qu'ils soient employés par des entreprises conventionnées sur des emplois à caractère utile et non concurrentiel. La section a donc préconisé des recommandations définissant les publics, le type de contrat, les organismes permettant l'expérience et enfin le financement souhaitable pour que se réalise cette opération.

En ce qui concerne les publics, ces expérimentations s'adressent à des demandeurs d'emploi inscrits depuis plus d'un an sur les listes de pôle emploi et qui ont épuisé leur droit à une indemnisation d'assurance chômage. Tous ces salariés lorsqu'ils sont embauchés dans une entreprise conventionnée sont en CDI. Nous recommandons aussi que tous les acteurs de l'insertion puissent être associés à la réussite de ces expérimentations. Les nouvelles dispositions concernant la formation professionnelle (compte personnel de formation...) doivent être aussi mises à disposition de ces salariés en réinsertion. Un comité de pilotage local sous l'égide d'un comité national d'expérimentation devrait suivre régulièrement les entreprises concernées et ces salariés. La composition de ces comités associe tous les partenaires (conseil régional, services déconcentrés de l'état, pôle emploi, représentants des entreprises de ces territoires, partenaires sociaux...). Enfin s'agissant du financement, la section donne un cadre général qui nécessite une décision des pouvoirs publics pour que l'expérimentation existe tout simplement. La section recommande enfin qu'un bilan, si les financements sont accordés, soit effectué permettant d'évaluer l'impact global à l'échelle des territoires en matière de création d'emploi. Pour toutes ces raisons, l'UNSA considère que le travail répond à la lettre de saisine et comme le titre l'indique définit les conditions indispensables à la réussite de ces actions.

L'UNSA a donc voté l'avis.